



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20211202-DELIB20211231-DE
Reçu le 03/12/2021

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 02 DECEMBRE 2021

Date de convocation : le 22 novembre 2021

Date d'affichage : le 02 décembre 2021

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration

Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2021/12/31

Tableau des effectifs du SIEDA au 31/12/2021



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2021/12/31

Tableau des effectifs du SIEDA au 31/12/2021

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20211202-DELIB20211231-DE
Recu le 03/12/2021

Monsieur le Président indique qu'au 31 décembre 2021 le tableau des effectifs s'établi comme suit :

ADMINISTRATIVE	11	TECHNIQUE	16
Catégorie A	2	Catégorie A	4
TITULAIRE	1	TITULAIRE détaché	1
NON TITULAIRE	1	TITULAIRE	1
Catégorie B	0	NON TITULAIRE	2
TITULAIRE	0	Catégorie B	9
Catégorie C	9	TITULAIRE	5
TITULAIRE	9	NON TITULAIRE	4
Apprenti		Catégorie C	1
Total général		TITULAIRE	1
			2
			27

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend bonne note de ce tableau et l'approuve.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

